Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260914-2026_59-DE

*Commune de*
***HÉNANBIHEN***

*Département des*
*Côtes d'Armor*

*Arrondissement de*
*SAINT-BRIEUC*

*République Française*

# EXTRAIT DU REGISTRE
# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°08
# SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

**L'an deux mil vingt-quatre, le 14 septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 1er septembre deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MENARD Alexis, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme LANOË Myriam, Mme DURAND Justine, M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés :
M. LEGOFF Jean-Charles donne pouvoir à M. MEHOUAS Gwenaël,
Mme JAN Natacha donne pouvoir à Mme JOUAN Véronique,
Mme GESREL Ep. HENRY Mégane donne pouvoir à M. CHANTOISEL Fabien.

Secrétaire de Séance : Emmanuelle RONDEL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre d'absents excusés : 3
Nombre de votants : 12

**OBJET : Autorisation de signature de l'acte d'engagement du marché : programme voirie 2026**

N°59/2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°47/2026, le Conseil municipal a approuvé le programme d'investissement de « travaux de voirie pour l'année 2026 » et a chargé le Maire de lancer une offre de marché et l'a autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise à en œuvre de cette décision.
Un dossier de consultation a été publié sur la plateforme des marchés publics Mégalis le 25/06/2026 et publié le 30/06/2026 sur Ouest France. Les offres des entreprises devaient être déposées avant le 27/07/2026 à midi.
La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 1er septembre 2026 en présence de l'Agence Départementale d'Appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22) qui a analysé les 4 offres reçues.
Les critères d'attribution des offres, inscrits dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, étaient définis et pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 30 %
- Valeur technique : 70 %.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260914-2026_59-DE

Compte tenu de cette analyse et de la somme des notes attribuées aux candidats (disponibles dans le rapport de présentation de l'analyse des offres), la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre variante de la société COLAS pour un montant de 64 350 € HT et 77 220 € TTC.

Pour valider la décision de recrutement de l'entreprise COLAS, il reste à signer l'acte d'engagement du marché.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement pour le recrutement de l'entreprise COLAS.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Par envoi à la Préfecture le 18 septembre 2026.
Par publication le 18 septembre 2026.

Le Maire,
Alexis MENARD